

Acheter en vrac, pourquoi pas ?

De plus en plus de commerçants **dans l'agglomération proposent de la vente de denrées alimentaires en VRAC**. On trouve aussi parfois de la lessive, des produits d'entretien, du savon...

Tout le monde s'y met : petites et grandes surfaces, magasins de producteurs, magasins bio, marchés ou même magasin spécialisé dans le vrac !

Huile, gâteaux, céréales, produits ménagers, olives... **il suffit de venir avec une boîte hermétique, un bidon, un sac en tissu ou en papier... et se servir ou se faire servir.**

Retrouvez tous les conseils ici et là.

Depuis la loi sur l'économie circulaire du 10 février 2020, *«tout consommateur final peut demander à être servi dans un contenant apporté par ses soins, dans la mesure où ce dernier est visiblement propre et adapté à la nature du produit acheté. Dans ce cas, le consommateur est responsable de l'hygiène et de l'aptitude du contenant »*.

Un avantage également pour le commerçant, qui n'a pas besoin d'acheter un stock d'emballages.



Si vous voulez vous engager dans une démarche 0 déchet, réduire vos emballages et acheter en vrac sont une des clés de la réussite.

L'achat en vrac permet de réduire la quantité d'emballage, d'éviter le gaspillage, de faire des économies (sans emballage, le prix des produits est réduit d'environ 10 à 40%), et dans certains cas de soutenir les producteurs locaux.